

Fiche n°7

Le Quart d'Heure de Lecture : Quels comités mettre en place ?

Le dispositif nécessite la volonté de la communauté éducative, il n'est pas réservé aux disciplines humanistes mais s'adosse à l'ensemble des enseignements. Pour en garantir la réussite, la mise en place d'au moins 2 comités est recommandée.

1° Le Comité de Pilotage

a) Pourquoi un comité de pilotage ?

Pour garantir la réussite et la pérennité du dispositif, il est indispensable de s'assurer du consensus de l'ensemble des participants. Pour ce faire, la mise en place d'un **comité de pilotage** (membres de l'équipe éducative, élèves, parents, personnels de direction...) est une condition préalable.

Ce comité de pilotage doit notamment :

- Appuyer sa réflexion sur les interrogations soulevées lors du conseil pédagogique.
- Accompagner le dispositif en le questionnant régulièrement et en remédiant aux problématiques soulevées.

b) Quel est le rôle du comité de pilotage ?

- Le comité de pilotage est sollicité afin de :
 - **Faire des propositions pratiques** : (créneau adapté, fréquence, communication, accès aux livres, lectures et supports autorisés, sonnerie...)
 - **Faire des propositions pédagogiques** : (en faire un projet porté par l'ensemble de l'équipe, enrichir la lecture par des entrées disciplinaires, favoriser les échanges, penser à adapter le dispositif à tous les niveaux de lecture...)
- **Toutes ces propositions doivent être validées par le CA.**
- Le comité de pilotage accompagne le dispositif en le questionnant régulièrement et en remédiant aux problématiques soulevées.
- Il veille particulièrement à ce que le projet s'inscrive dans le projet d'établissement, voire le projet de réseau, et s'articule à des objectifs ainsi qu'à des axes de développement prioritaires.

2° Le Comité de Lecture

a) Pourquoi un comité de lecture ?

- Le comité de lecture offre un espace de rencontre et d'échanges.
- Il permet de mieux appréhender la diversité des profils de lecteurs et d'impliquer les élèves dans le dispositif.
- Il crée du lien : avec le livre, entre les élèves... et les lieux du livre (bibliothèque, médiathèque, librairie).
- Il s'inscrit dans le prolongement du comité de pilotage en adaptant le dispositif aux besoins de la communauté de lecteurs (élèves et adultes).
- Les bienfaits sont nombreux :
 - Développement de l'autonomie dans les choix de lecture
 - Développement de qualités de communication
 - Entraînement à l'argumentation
 - Engagement et motivation à prendre part à un projet collectif

b) Quelles modalités pour le comité de lecture ?

- Le comité de lecture est placé sous la responsabilité d'un médiateur du livre.
- Un règlement fixe les règles de fonctionnement : composition, fréquence, créneau horaire, engagement de l'élève à venir régulièrement, attitude et respect.
- Il est intéressant de lui donner une identité propre : *recherche d'un nom, création d'un logo.*
- La dynamique du groupe de lecteurs adopte généralement ce schéma : lectures, débats et sélections.
- Les recommandations des élèves peuvent prendre des formes diverses : *un résumé-accroche, une chronique-vidéo ou audio, une bande-annonce, une revue, une présentation « Bookflix ».*
- Ces recommandations pourront ensuite être publiées sur une revue, un blog, un portail (*E-Sidoc* pour les CDI), un réseau social (*Babelio*), un marque-page...
- Pour proposer des nouveautés littéraires à nos élèves, on pourra envisager :
 - de participer à des prix littéraires (*Les Incorruptibles, Défi Babelio, prix Mangawa, Chimère, le prix du livre « Science pour tous... »*)
 - ou bien encore de s'inscrire à des offices de bibliothèque. Les bibliothèques départementales, les librairies parfois, proposent tout au long de l'année des offices. Tous les genres (romans, mangas, BD, documentaires) y sont représentés.